Archives parlementaires

Adresse du représentant en mission Pérard joignant une adresse de la société populaire régénérée de la commune de Chauny à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du représentant en mission Pérard joignant une adresse de la société populaire régénérée de la commune de Chauny à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21123_t1_0014_0000_13

Fichier pdf généré le 04/10/2019

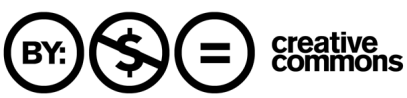

maisons de réclusion où l'intrigue, les vengeances particulières, l'aristocratie même, les avoit plongés. Consolidés le bonheur public qui ne peut l'être que par vous, maintenés le gouvernement révolutionnaire dans toute son activité, comprimés l'aristocratie sans cesse renaissante, que la justice la plus sévère frappe sans pitié les ennemis de la République et des lois, soutenés l'énergie des sociétés populaires, elles ont toujours été la sentinelle vigilante de la révolution, faites que les mots sacrés de *liberté, unité, fraternité*, ne soient plus de vaines paroles. Restés à un poste dans lequel vous seuls pouvés opérer le bien jusqu'à ce que la république n'ait plus d'ennemis, et qu'il ne vous reste plus rien à faire pour le bonheur du peuple.

Pour nous inviolablement attachés à la Convention nous tacherons par nos éfforts et nos éxemples d'entretenir dans ces contrées l'amour de la patrie, de maintenir la douce tranquillité qui y regne depuis le 9 thermidor et de surveiller les intrigants et les mal intentionés qui voudroient la troubler.

Vive la Convention nationale, périssent les traitres.

Salut et fraternité.

VILLA, *président*
et deux autres signatures illisibles.

c

La société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, invite la Convention à se mettre en garde contre le grand nombre de pétitions qui l'assiègent depuis les journées des 9 et 10 thermidor, et dont beaucoup sont faites dans l'obscurité. Elle désavoue celle qui lui est attribuée dans le *Journal de la Montagne*, n° 156; elle manifeste son voeu pour que les sociétés populaires soient conservées, mais qu'elles soient rendues utiles à la République, et que les intrigans en soient chassés. Elle termine par demander que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu (21).

10

Les sociétés populaires de Chauny, département de l'Aisne[a]; de Nonancourt [Eure][b]**; de Tonneins-la-Montagne** [Lot-et-Garonne][c]**; de Paillet** [Bec-d'Ambès][d]**; d'Ozon, département de l'Ardèche[e]; de Bonnet-Rouge, ci-devant Saint-Bonnet-de-Joux** [Saône-et-Loire][f]**; de Méréville, département de Seine-et-Oise[g]; de Nantes, département de la Loire-Inférieure[h]; de Chalinargues, département du Cantal; de Lesparre, département du Bec-d'Ambès[i]; de La Thieuloye, département du Pas-de-Calais[j]; de Marmande, département de Lot-et-Garonne[k]; du Puy, département de Haute-Loire[l]; d'Angoulême, département de la Charente[m]; de Sens, département de l'Yonne[n]; du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lô, département de la Manche[o] et de Nuys** [Nuits, Côte-d'Or][p] **protestent de leur attachement à la représentation nationale, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple et l'invitent à rester à son poste et à maintenir le Gouvernement révolutionnaire.**

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

a

[*Pérard, représentant du peuple en mission dans le département de l'Aisne, à la Convention nationale, Chauny le 26 vendémiaire an III*] (23)

Je vous envoye, ci-jointe, collègues et amis, une adresse qui vous est présentée par la société populaire de Chauny.

Les principes qu'elle renferme, vous seront sans doute agréables; j'ai lieu de croire, jusqu'à présent, qu'ils sont ceux de la majorité de ce département.

Respect à la Convention.

Fraternité, amitié à tous ses membres.

PÉRARD.

[*La société populaire régénérée de la commune de Chauny à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (24)

La République ou la mort

Citoyens Représentans

Votre adresse du 18 vendémiaire, au peuple français assure à jamais son bonheur, puisqu'elle le prévient des dangers qui menacent encore sa liberté et lui indique les moyens de la conserver. Respect aux loix émanées de la Représentation Nationale, ralliement à la Convention, attachement inviolable à ses représentans, guerre aux tyrans et aux intrigans; tels sont les principes qui animeront sans cesse la société populaire de Chauny.

Elle a plusieurs fois entendu avec enthousiasme la lecture de votre adresse. Elle a arrêté qu'elle lui serait faite de nouveau pendant une décade; les principes sacrés qu'elle contient sont gravés dans le coeur de tous ses membres. Du courage, Représentans, votre tache n'est pas remplie, le vaisseau de la République est encore battu de la tempête; en pilotes habiles, conduisés le sagement au port. Le peuple vous offrira

(21) *Bull.*, 8 brum. (suppl.). *M. U.*, XLV, 170.

(22) *P.-V.*, XLVIII, 26.

(23) C 323, pl. 1376, p. 15.

(24) C 325, pl. 1403, p. 28. Voir ci-dessous, *Arch. Parlement.*, 8 brum., n° 20. *Mess. Soir*, n° 797.

Persée creative commons BY: $ =

ensuite la palme civique, prix de sa reconnaissance.

Le 24 vendémiaire, 3e année Républicaine.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire.

DEMOZY, GOLGOIR, DESOYE, DESMORRISSON, LAINÉ, DESLANDES *et cinq autres signatures illisibles.*

b

[*La société populaire républicaine de Nonancourt à la Convention nationale, s. d.*] (25)

Liberté, Égalité, Fraternité, Unité, Indivisibilité de la République ou la mort.

Citoyens Représentants

Quelle joie dans notre commune, chaque jour nous annonce les triomphes de nos armées et les bienfaits de la Convention Nationale, chaque jour nous voyons se dissiper ce nuage de terreur, d'où partaient les traits qui frappaient également les innocents et les coupables, les bons citoyens peuvent donc enfin exprimer librement les voeux qu'ils forment pour la prospérité nationale, ils pourront donc bientot imprimer leur reconnaissance envers ceux qui auront bien mérité de la patrie et dénoncer à l'opinion publique ceux qui la déchirent par des dilapidations ou par l'exagération d'un patriotisme outré qui sert de prétexte à leur atrocité. Ne souffrés pas citoyens représentants, que de vils intriguants osent vous dicter des loix, combien nous applaudissons à cette phrase prononcée à la tribune au nom du comité de Salut public, il est tems que la Convention Nationale saisisse de son bras terrible toutes les factions et les frappe l'une contre l'autre pour les réduire en poudre et quelle annonce qu'elle seule veut rester dépositaire du droit du peuple; Oui, c'est en vos mains que nous les déposons, c'est en ses mains pures qu'il sera terrible à ceux qui n'ont rien de sacré, qui toujours avides de dominer ou agents de nos ennemis, deviennent les ennemis du peuple en voulant l'opprimer.

Poursuivés citoyens représentants, soutenés d'une main ferme le gouvernement révolutionnaire, le terrorisme est détruit, que la justice et la vertu continuent d'être à l'ordre du jour, c'est avec l'obéissance aux loix, avec l'union qui font la force nationale que nous vaincrons de tous les obstacles; et que triomphans nous donnerons la loi à l'Europe étonnée et que lorsque de tous nos coeurs nous crions Vive la république, elle sera forcée de nous admirer.

HOTTENIER, *président,*
MOSSANT, *secrétaire.*

(25) C 325, pl. 1403, p. 5.

c

La société populaire de Tonneins-la-Montagne, département de Lot-et-Garonne, après avoir adressé à la Convention nationale, l'hommage de son dévouement sans bornes, désavoue et réfute une lettre calomnieuse qu'un meneur qui naguère dirigeoit à son gré cette société, a écrite aux Jacobins de Paris; elle l'invite à se défier de ces hommes qui ne cessent de crier que les *aristocrates et les modérés lèvent la tête, que les sans-culottes sont vexés et calomniés partout.* Ces cris dont on importune sans cesse vos oreilles, dit-elle, ne sont pas les cris salutaires des oyes du Capitole; ce sont les rugissemens des tyrans qui veulent achever de dévorer leur proie, et qui craignent qu'elle n'échappe à leur griffe ensanglantée. Elle termine en assurant la Convention de ne reconnoître jamais que la représentation pour l'unique point de réunion, et de mourir en la défendant (26).

d

[*La société populaire de Paillet à la Convention nationale, le 30 fructidor an II*] (27)

Représentants d'une nation libre.

Nous frémissons encore d'horreur quand nous nous rappellons tous les dangers qu'à couru tant de fois la représentation nationale, et nous ne sommes pas moins affectés du même sentiment lorsque nous apprenons qu'elle est attaquée séparément par la main assassine des ennemis de la liberté.

Nul doute que le coup qui vient encore de l'atteindre dans la personne de Tallien, ne parte des débris du trône du tiran que ce digne représentant a ôsé affrontér des premiers. C'est à vous Législateurs, d'user de la force et des pouvoirs que la nation vous a confié pour sonder l'étendue de cet exécrable attentat, en sorte que la nation soit purgée à jamais s'il est possible, des monstres qui la déchirent. Recevez Représentants du peuple, le témoignage de notre sensibilité sur vos dangers et notre félicitation sur votre énergie à braver par des principes immuables tous les orages que l'aristocratie et l'intrigue déchainent chaque jour contre le vaisseau de la République. Non, il ne périra pas tant que le pilote qui le dirige restera sur son bord. Continuez donc citoyens représentants votre honnorable carrière. Sur elle seule nous fixons le bonheur public, et nous vous assurons que constamment attachés à la Convention nous ne nous separérons jamais d'elle.

(26) *Bull.*, 8 brum. (suppl.). *M. U.*, XLV, 170.
(27) C 325, pl. 1403, p. 12.